



*Respect***Réussite***Responsabilité*Engagement*

L'info-Parc

Édition novembre 2021-2022

RENCONTRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

| Dates des C.É. 2021-2022 | |
|---------------------------------|----------------|
| 29 septembre 2021 | 9 février 2022 |
| 10 novembre 2021 | 11 mai 2022 |
| 8 décembre 2021 | 8 juin 2022 |

En raison de la pandémie, pour assister à la rencontre, vous devez réserver votre place par courriel au plus tard la veille des rencontres.

Au plaisir de se rencontrer!

Scr015@csspo.gouv.qc.ca

MOT DU PRÉSIDENT DU CÉ

Bonjour,

Mon nom est Sébastien Froment, père d'une élève de première année et président du conseil d'établissement de l'école du Parc-de-la-Montagne pour l'année scolaire 2021-2022. Cette année sera certainement remplie de défi avec la pandémie et le début des travaux pour l'agrandissement de l'école. Le CÉ travaillera conjointement avec la direction et l'équipe-école dans le but de faire ce qui est mieux pour vos enfants. En cas de besoin ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à me rejoindre à l'adresse courriel du Conseil d'établissement de l'École Parc-de-la-Montagne :

ce015@csspo.gouv.qc.ca

PIÉTONS : CE QUE DIT LA LOI

Le Code de la sécurité routière s'applique aussi aux piétons. Pour marcher en sécurité et éviter des amendes, il faut le respecter.

OBLIGATIONS ET INTERDICTIONS

Selon le Code de la sécurité routière, le piéton doit :

- **le piéton doit utiliser le trottoir qui borde la chaussée.**
- **le piéton doit traverser aux intersections et aux passages pour piétons.** Il est recommandé de vérifier la circulation avant de traverser en regardant à gauche, à droite, de nouveau à gauche et à l'arrière
- **le piéton NE PEUT PAS traverser une intersection en diagonale,** sauf si un agent de la paix, un brigadier scolaire ou une signalisation l'autorise à le faire.

SANCTIONS

Si un piéton ne se conforme pas aux règles du Code de la sécurité routière, il risque une amende de 15 \$ à 30 \$.

Référence : <https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/a-pied/ce-que-dit-la-loi>

Bref, vous devez traverser la rue aux intersections.
Vous ne pouvez pas immobiliser votre véhicule dans le milieu de la rue et faire traverser votre enfant.

Le Service de police de Gatineau récidive avec une vidéo cocasse pour faire de la prévention.

C'est dans le cadre du mois du piéton, qui se déroule jusqu'à la fin octobre!

VIDÉO DU SERVICE DE POLICE DE GATINEAU



*Respect***Réussite***Responsabilité*Engagement*

L'info-Parc

Édition novembre 2021-2022

PIZZA-DERNIÈRE CHANCE!

C'est un plaisir pour nous d'offrir à votre enfant la possibilité de déguster de la PIZZA (fromage et sauce) tous les jeudis à compter du 11 novembre, et ce, jusqu'au 16 décembre 2021 (6 services).

Il s'agit d'une campagne de financement pour nos finissants, mais aussi pour les activités de l'école.

Un formulaire par enfant doit être rempli. Il est important de savoir que le courriel a été envoyé à l'ENSEMBLE des parents de l'école. Assurez-vous de ne pas doubler les commandes. Vous avez jusqu'au lundi 1er novembre 2021 (9 h) pour nous signifier votre participation aux dîners PIZZA.

Vous devez avoir acquitté vos frais concernant l'année scolaire 2021-2022, afin de pouvoir participer aux dîners PIZZA.

https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=ie86K3Ta9UabAwA9BpkJ58cpS_rSyChDjMZx8dC67wBUQ1VEM0M3T0hXR0hVRFNCQzZVNENBNDJGNS4u

- 1 pointe (11 novembre au 16 décembre 2021) montant ajouté à l'état de compte : 15.00\$
- 2 pointes (11 novembre au 16 décembre 2021) montant ajouté à l'état de compte: 30.00\$
- 3 pointes (11 novembre au 16 décembre 2021) montant ajouté à l'état de compte: 45.00\$

Les commandes seront facturées en décembre seulement.

Vous pourrez par la suite, payer les frais associés par Internet (aucun argent ou chèque n'est accepté). Il est à noter qu'

AUCUN remboursement n'est possible si l'élève est absent le jour de la distribution.

Nous vous recommandons de compléter le menu par des aliments sains.

Cette année, nous encourageons les élèves à venir chercher leur pizza à l'aide d'assiettes ou de plats réutilisables.

Ainsi, nous vous suggérons de glisser une assiette ou un plat réutilisable dans la boîte à goûter de votre enfant qu'il pourra vous rapporter le soir même! Il s'agit d'un beau geste pour la protection de notre environnement!

L'équipe-école vous remercie de votre participation!

MAZZOLA

N'hésitez pas à consulter notre site web pour de plus amples informations :

<https://parcdelamontagne.csspo.gouv.qc.ca/diners-mazzola/>

HABILLEMENT SELON LES SAISONS***RAPPEL***

Nous demandons votre collaboration pour l'habillement de vos enfants.

Afin qu'ils aient du plaisir à jouer dehors pendant les pauses, nous vous demandons que ceux-ci portent lors des journées d'automne:

- Un manteau approprié;
- Des bottes de neige ou de pluie;
- Des mitaines ou petits gants;
- Une tuque ou un bandeau;
- Un pantalon de nylon (pour les plus jeunes).

De plus, il est important de fournir pour les enfants du préscolaire et du 1^{er} cycle des vêtements de rechange appropriés à la saison actuelle!



FONTAINE D'EAU*RAPPEL*****

Des fontaines d'eau sont disponibles pour le **remplissage** des bouteilles réutilisables seulement. S'il vous plaît, vous assurer que votre enfant apporte une bouteille.

SURVEILLANTS D'ÉLÈVES - BANQUE DE CANDIDATS

Afin de combler d'éventuels besoins de surveillants d'élèves rémunérés de 11h20 à 12h40 à l'École du Parc-de-la-Montagne, nous vous invitons à communiquer avec la Technicienne au service de garde, Madame Véronique Lizotte, à l'adresse courriel suivante si vous avez des intérêts et des disponibilités :

sdg015@csspo.gouv.qc.ca ou par téléphone au 819-771-8531 poste 815791

JOURNÉE PÉDAGOGIQUE DE NOVEMBRE

Le vendredi 19 novembre est une journée pédagogique.
Le service de garde sera ouvert pour les enfants inscrits.

